

COMMUNE D'ALSTING

PLAN LOCAL D'URBANISME

6

Annexes sanitaires

Révision approuvée par délibération du Conseil Municipal du 16.05.2008

Le Maire :



ELABORATION	
Publication	21.11.1983
Approbation	31.08.1985

REVISION	
24.01.1999	1
16.05.2008	2

MODIFICATION	
04.05.1986	1
03.12.1987	2
03.09.1989	3
21.11.1993	4
23.10.1994	5
29.05.1995	6
14.12.2001	7

MISE A JOUR	
21.05.1996	1
19.12.1997	2
23.07.1998	3

<i>Date de référence</i>	14.12.2001
--------------------------	------------

GUELLE & FUCHS
Géomètres Experts
18 avenue Passaga
57600 FORBACH

Département de la Moselle

Commune d'ALSTING

Plan Local d'Urbanisme

Assainissement

Schéma de Principe

o PREAMBULE

Ce schéma de principe est établi pour valoir annexe sanitaire au plan local d'urbanisme d'ALSTING conformément à l'article R 123-24-3 du Code de l'Urbanisme.

Le présent rapport a pour objet de rappeler l'état actuel du réseau d'Assainissement de la commune d'ALSTING et d'expliciter les améliorations, modifications, extensions projetées pour satisfaire les besoins en fonction des aménagements et du développement de l'urbanisme envisagés à l'échéance de réalisation du plan local d'urbanisme.

o SITUATION ACTUELLE

ALSTING commune de 2 700 habitants et environ 1 000 foyers. La commune fait partie du bassin versant du Simbach, tous les réseaux se jettent dans le ruisseau du Simbach. La collecte relève de la compétence communale. Elle se fait au moyen d'un réseau unitaire.

Le transport, l'acheminement des effluents après un déversoir d'orage jusqu'à la station de traitement est assuré par des canalisations de diamètre 400 à 800mm. Cette compétence relève de l'intercommunalité (Communauté d'Agglomération de Forbach).

Le traitement des eaux usées, qui est aussi de la compétence de la communauté d'agglomération se fait dans la station de Brebach en Allemagne (station d'une capacité de traitement de 140 000 équivalents habitants).

Le réseau véhicule une pollution qui correspond à environ 2 580 équivalents habitants. Ceci signifie que le taux de collecte est de l'ordre de 90 voire 95%.

Le taux de dilution est de l'ordre de 100 à 115%.

o Conclusion :

L'ensemble du village est raccordé au réseau d'assainissement collectif. Quelques rares endroits, moins de 10 immeubles ont dû maintenir leur système de traitement autonome en raison de construction à l'écart ou de forte contre pente.

Le réseau a été mis au norme lors de la signature en 1998 d'un programme pluriannuel d'assainissement.

Sont programmés dans les prochaines années la réfection de réseau :

- rue de Bellevue 500ml de diamètre 400 (réseau de collecte)
- rue du lavoir 700ml de diamètre 800

En cours actuellement, l'installation de systèmes d'auto gestion des principaux ouvrages (bassin d'orage, station de levage, etc).

La gestion tout comme l'entretien du réseau se fera par un exploitant (entreprise privée).

Département de la Moselle

Commune d'ALSTING

Plan Local d'Urbanisme

Annexe sanitaire concernant l'alimentation en eau potable

NOTE EXPLICATIVE

ALSTING commune de 2 700 habitants et environ 1 000 foyers.

Consommation moyenne journalière environ 450m³.

La production ainsi que la desserte en eau sont assurées par l'intermédiaire d'une régie municipale.

La production est faite à partir d'un forage situé à l'arrière de la salle polyvalente.

Ce forage a été réalisé en 1983.

La profondeur est de 183m.

Le pompage se fait au moyen d'une pompe immergée située à moins de 105 mètres, le débit est de 34 m³/ heure.

Cette dernière refoule l'eau dans un bassin de stockage de 40m³.

De là l'eau est pompée par l'intermédiaire d'une station de pompage dans un réservoir d'une contenance de 400m³, soit 2x200m³.

Depuis 1996, la commune a un raccordement sur le réseau du syndicat de Grosbliederstroff.

Actuellement, ce dernier fournit à la commune de l'eau en cas de rupture ou de panne sur la pompe d'approvisionnement.

A partir de 2006, l'approvisionnement auprès de ce syndicat sera augmenté, le volume d'eau acheté passera à 18 000m³.

A terme, la commune souhaite adhérer à cette structure, une convention est en cours de rédaction afin de définir clairement les termes de ce rapprochement.

Le syndicat qui a une production suffisante souhaite quant à lui l'adhésion de la commune, ce qui leur permettrait de maintenir un certain coût d'exploitation.

- L'adduction d'eau remonte à 1932.
- Le réseau a une longueur d'environ 27 kms.
- Les conduites sont principalement en fonte, 20% du réseau sont en plastiques.
- Le diamètre varie de 80 à 150mm.

COMMUNE D'ALSTING
PLAN LOCAL D'URBANISME

Annexe concernant le traitement des déchets

NOTE EXPLICATIVE

La présente note, rédigée en application de l'article R 123-24-3° du Code de L'Urbanisme, a pour objet d'exposer la situation actuelle de l'élimination des déchets solides dans la commune d'Alsting et de définir pour l'avenir une solution satisfaisante, réalisable dans le cadre du P. O. S. et conforme aux dispositions du Schéma Départemental d'élimination des ordures ménagères élaboré selon les instructions interministérielles du 17 Novembre 1969 et adopté par le Conseil Général lors de sa troisième session extraordinaire de 1977.

La Communauté d'Agglomération de Forbach génère 35 500 tonnes de déchets par an. Les atteintes à l'environnement sont notoires et grandissantes et il est interdit depuis 2002, de déposer en décharge des déchets bruts.
Le réseau de déchetteries de la communauté s'inscrit dans une politique de protection de l'environnement, visant un recyclage optimal et la disparition des décharges sauvages.